

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

--

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

--

CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : jeudi 10 avril 2025

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'AzurConvocation :

Date d'envoi : 3 avril 2025

Date d'affichage : 3 avril 2025

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 16 AVR. 2025

Affichée en mairie le : 16 AVR. 2025

Notification(s) éventuelle(s) le :

OBJET : AJUSTEMENT ET CLÔTURE DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) N°
161- AMÉNAGEMENT DES PROMENADES
DU LITTORAL

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	23	33	10	2

Pôle / Service : Service Finances
Délibération N° : DCM20250410_06Rapporteur : Monsieur BERNARD
Secrétaire de séance : Monsieur GALLUCCIO

Le jeudi 10 avril 2025 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Madame Corinne **NESONSON**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Alexandra **DEY**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame FRANQUELIN à Madame HEBERT
Madame BAUZIT à Monsieur BONFILS
Monsieur PAUSELLI à Monsieur GALLUCCIO
Monsieur RADIGALES à Monsieur SEGURA
Madame GUERRIER BUISINE à Madame BARALE
Monsieur SUAU à Madame ESPANOL
Madame MORETTO ALLEGRET à Madame DEY
Madame HALIOUA à Monsieur ELBAZ
Monsieur MOSCHETTI à Monsieur VILLARDRY
Madame CANESTRIER à Madame BELOT

Absent(s) :

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI

**OBJET : AJUSTEMENT ET CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) N° 161-
AMÉNAGEMENT DES PROMENADES DU LITTORAL**

Mes chers collègues,

Par délibération du 30 mars 2016, le Conseil Municipal a autorisé la création de l'**APCP 161 – Aménagement des promenades du littoral**.

A l'origine, cette opération s'étendait du poste de secours actuel jusqu'à l'embouchure du Var, avec la requalification des espaces et notamment la création d'un pôle nautique.

L'importance de ce projet et sa complexité administrative n'ont pas permis la création du pôle nautique. Toutefois, l'ensemble des travaux d'aménagement des promenades du Littoral étant terminés, il est proposé de clôturer cette opération.

La construction du pôle nautique fera l'objet d'une nouvelle autorisation de programme. L'APCP 161 – Aménagement des promenades du littoral peut donc être clôturée.

Compte tenu des crédits mandatés de l'exercice terminé, les derniers ajustements financiers consacrés à cette autorisation de programme peuvent, à présent, être approuvés.

Il convient de porter l'Autorisation de Programme (AP161) de 6 450 000 € à 3 319 585.32 € et de modifier la répartition des Crédits de Paiement (CP) en intégrant les montants réalisés sur l'exercice 2024.

Répartition des crédits de paiement – APCP 161	
2016	8 640.00
2017	0.00
2018	18 150.00
2019	43 313.50
2020	56 705.80
2021	1 216 926 .16
2022	1 119 995.00
2023	461 837.00
2024	394 017.86

Ce projet de délibération ayant été examiné lors de la commission municipale « finances, ressources humaines et administration générale » qui s'est tenue le 31/03/2025.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le montant total réalisé sur l'Autorisation de Programme de **3 319 585,32 €** et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme telle que présentée ci-avant.

APPROUVER la clôture de l'AP/CP 161 - Aménagement des promenades du littoral en raison de la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

VOIX POUR : 28

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 5

Madame CORVEST, Monsieur VILLARDRY, Monsieur
MOSCHETTI, Madame BELOT, Madame CANESTRIER

Ne prennent pas part au vote : 0

APPROUVE le montant total réalisé sur l'Autorisation de Programme de **3 319 585,32 €** et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme telle que présentée ci-dessous :

Répartition des crédits de paiement – APCP 161
--

AR Prefecture006-210601233-20250410-DCM20250410_06-DE
Reçu le 16/04/2025

Le : 10 avril 2025

**OBJET : AJUSTEMENT ET CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) N° 161-
AMÉNAGEMENT DES PROMENADES DU LITTORAL**

2016	8 640.00
2017	0.00
2018	18 150.00
2019	43 313.50
2020	56 705.80
2021	1 216 926 .16
2022	1 119 995.00
2023	461 837.00
2024	394 017.86

APPROUVE la clôture de l'AP/CP 161 – Aménagement des promenades du littoral en raison de la fin des travaux.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA